





# Bordereau de signature

## DEL2019\_0019



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/02/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/02/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-02-14)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2019\_ 0019

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 08 FEVRIER 2019,**  
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 08 février, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 31 janvier 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMAN, Mme CAMARA, M.CALAMITA (arrivée à 20h après l'approbation du PLU et avant le vote du point n°1), Mme VICTOR, M.DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M.KRZEWSKI, M.TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
M.VACHEZ qui a donné pouvoir à M.RATOUCHNIAK,  
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.DIOGO (pour le vote du point relatif à l'approbation du P.L.U),  
M.KAPLAN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.

**ABSENTS** : Mme DODOTE (excusée), M.NGUYEN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BARDET.

Point 4 : Avenant N°1 au marché public de services N°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs.

- suite DEL2019\_ 0019

portant Avenant N°1 au marché public de services N°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment son article 139, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DEL2017\_0122 du 30 juin 2017, portant conclusion du marché public de services N°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs, passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en marché unique (non alloti), avec la Société IDEX ENERGIES, et prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2017, pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois, par période annuelle, à sa date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède quatre ans,

**CONSIDÉRANT** que le marché est passé comme suit :

-une partie fixe portant « Maintenance préventive Type P2 », traitée en marché ordinaire, pour le montant global et forfaitaire annuel de 52 300 € HT (62 760 € TTC),

-une partie variable portant « Maintenance corrective Type P3 », traitée en marché fractionné, de type accord-cadre à bons de commande, sans minimum et sans maximum annuel en montant ou en quantités, et réglée sur la base des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), ou en cas de recours hors BPU sur la base des tarifs toute clientèle auxquels il sera appliqué une remise de 37%,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions indiquées à la convention de mise à disposition du centre de loisirs des Vergers par la Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne à la commune de Noisiel en date du 15/01/2018, la commune est tenue « d'entretenir les lieux mis à sa disposition en parfait état de réparation »,

**CONSIDÉRANT** le coût de la maintenance relatif à cet établissement fixé dans le cadre de la «décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)» du marché initial, dans la partie fixe P2, mais chiffré sur la base d'une chaudière standard et non sur les équipements installés (pompe à chaleur et centrale de traitement d'air), et en conséquence la nécessité de procéder par voie d'avenant à la modification tarifaire de ce poste, comme suit :

- Montant annuel du poste pour le centre de loisirs des Vergers : 3.000,00 € HT

- Montant annuel indiqué à la DPGF initiale pour le centre de loisirs des Vergers : 757,28 € HT

Soit une plus value sur cet établissement de : 2,247,72 € HT.

**CONSIDÉRANT** l'incidence financière induite par l'avenant n°1, le montant initial du marché de 52.300 € HT annuel (soit 62.760,00 € TTC) étant porté à 54. 542,27 € HT annuel (soit 65.450,72 € TTC) soit une augmentation de 4.28 %,

**CONSIDÉRANT** que toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles de l'avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 28 janvier 2019,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHE, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS,**

- suite DEL2019\_

0619

portant Avenant N°1 au marché public de services N°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs (3)

**PREND ACTE :**

- de la modification du marché rendue nécessaire par la mise en conformité de la décomposition du prix global et forfaitaire avec le matériel installé au Centre de loisirs du Verger
- de l'incidence financière sur le montant de la maintenance préventive Type P2.

**DÉCIDE DE CONCLURE** l'avenant n°1 au marché public de services N°2017/020 relatif à l'exploitation, la maintenance et l'entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et des disconnecteurs, avec la Société IDEX ENERGIES, titulaire du marché.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cet avenant n°1.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC







Transmis au représentant de l'Etat le	14 FEV. 2019
Publié au RAA le	14 FEV. 2019
Affiché en mairie le	14 FEV. 2019

# Bordereau de signature

## DELAV2019\_0019



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/03/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/03/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-03-18)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N° 1 au marché n°2017/020<sup>1</sup>**

**EXE10**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Ville de Noisiel  
Place Emile Menier BP 35  
77426 Marne la Vallée cedex 02

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Société IDEX ENERGIES  
72 avenue Jean-Baptiste Clément  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Maintenance et entretien des installations de chauffage, de traitement d'air, de ventilation, de climatisation, de production et de traitement d'eau chaude sanitaire, et disconnecteurs

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 1<sup>er</sup> août 2017

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois, par période annuelle, à sa date anniversaire, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ -une partie fixe portant « Maintenance préventive Type P2 », traitée en marché ordinaire, pour le montant global et forfaitaire annuel de 52 300 € HT (62 760 € TTC) ;

▪ -une partie variable portant « Maintenance corrective Type P3 », traitée en marché fractionné, de type accord-cadre à bons de commande, sans minimum et sans maximum annuel en montant ou en quantités, et réglée sur la base des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), ou en cas de recours hors BPU sur la base des tarifs toute clientèle auxquels il sera appliqué une remise de 37%.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément aux dispositions indiquées à la convention de mise à disposition du centre de loisirs des Vergers par la communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne à la commune de Noisiel en date du 15/01/2018, la VILLE se doit "d'entretenir les lieux mis à sa disposition en parfait état de réparation".

Le coût de la maintenance relatif à cet établissement apparaît dans le cadre de la «décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)» du marché initial, dans la partie fixe P2. Toutefois ce dernier a été chiffré sur la base d'une chaudière standard et non sur les équipements installés (pompe à chaleur et centrale de traitement d'air).

### ■ Incidence financière de l'avenant :

#### Modification du montant annuel du poste du centre de Loisirs des Vergers


Le montant annuel de ce poste est de :

- Montant annuel du poste pour le centre de loisirs des Vergers : 3.000,00 € HT
- Montant annuel indiqué à la DPGF initiale pour le centre de loisirs des Vergers : 757,28 € HT

Le montant initial du marché de 52.300 € HT annuel (soit 62.760,00 € TTC) est porté à 54. 542,27 € HT annuel (soit 65.450,72 € TTC).

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par celles de l'avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Auld-Nessaoud David Directeur d'Agence	Lieusaint le 27/02/19	 IDEX Energies 333, rue Marguerite Pery 77127 LIEUSAIN Tél. : 01 60 18 34 32 - Fax : 01 60 60 47 65

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NOISIEL....., le ..... 5 MARS 2019

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

LE MAIRE



MATHIEU VISKOUIZ



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.